

**«Ouvrons les portes de nos universités à toutes et tous les étudiant-e-s fuyant l'Ukraine, y compris ceux des États tiers»**

Le Conseil fédéral a fait preuve d'un bel élan de solidarité en activant le 12 mars 2022<sup>1</sup> le statut de protection S pour les Ukrainiens.

Ce statut, dont l'activation a été approuvée à l'unanimité lors de la consultation des Cantons, est octroyé aux Ukrainiens et à leur famille, aux apatrides et ressortissants de pays tiers bénéficiant d'une protection en Ukraine.

Il est également accordé aux ressortissants d'États tiers chassés par la guerre, à la condition qu'ils aient eu avant de partir un titre de séjour légal valable en Ukraine et qu'ils ne puissent pas rentrer de manière sûre et durable dans leur pays d'origine. Les ressortissants de ces États qui ne font pas partie de ces catégories sont soumis à une procédure d'asile<sup>2</sup>.

En activant le statut de protection S, la Suisse s'est ralliée à la décision du 4 mars de l'Union européenne sur la protection temporaire<sup>3</sup>. Ce texte favorise un accueil simple et rapide des Ukrainiens mais n'offre pas de solutions concrètes aux autres ressortissants étrangers dont des étudiants provenant d'Afrique et du Moyen-Orient fuyant la même guerre.

Plus de 4,6 millions de personnes ont déjà fui l'Ukraine. Ce pays comptait en 2020, selon l'Unesco, 61 000 étudiants étrangers<sup>4</sup>. Certains ont déjà introduit des demandes de protection en Suisse, mais la plupart ne répondent ni aux critères d'octroi du statut de protection S, ni à ceux de l'asile, puisqu'ils étaient en Ukraine pour des études.

Beaucoup risquent à terme d'être renvoyés dans leur pays d'origine et de ne pas pouvoir poursuivre leurs études durant la procédure. Ils ont vécu en Ukraine le traumatisme des bombardements et les mêmes scènes d'horreurs qui suscitent à juste titre notre solidarité vis-à-vis des Ukrainiens.

Nous avons affaire à des demandeurs de protection aux profils particuliers: étudiants en médecine, en administration des entreprises, en ingénierie informatique ou en cybersécurité. Ils sont issus du système universitaire ukrainien qui est équivalent au nôtre. Ils parlent souvent ukrainien, russe, anglais et/ou français.

Leur avenir est suspendu à la poursuite de leur formation de qualité, à laquelle ils n'ont pas accès, pour la plupart, dans leurs pays d'origine, et aux décisions de nos autorités.

Par solidarité et dans un souci de contribuer au développement de leurs pays d'origine, nous devons les aider à achever leur formation pour leur permettre de se mettre au service de leurs pays. C'est une contribution concrète qui est aussi profitable pour la Suisse, plutôt que de mobiliser des moyens pour mener des procédures d'asile fastidieuses.

Faisons en sorte que notre élan de solidarité inédit comble les lacunes de la décision de l'UE du 4 mars reprise par la Suisse.

- À l'échelle européenne, nous demandons la mise en place d'un dispositif ad hoc permettant aux étudiants des pays tiers de poursuivre leur formation dans les universités et hautes écoles européennes. Un tel dispositif pourrait inclure par exemple une autorisation de séjour

---

1 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-87556.html>

2 <https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/sem/medien/mm.msg-id-87556.html>

3 <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-87448.html>

4 <https://www.unesco.org/fr/articles/la-coalition-mondiale-pour-leducation-de-lunesco-repond-lappel-au-soutien-de-lukraine>

temporaire pour finir leurs études, avec la possibilité pour les étudiants en question de retourner dans les universités ukrainiennes qui seraient opérationnelles à la fin de la guerre.

- À défaut, nous demandons à la Suisse de garantir l'accueil de ces étudiants dans nos écoles pour la durée de la guerre.

- La date du 30 avril 2022 marque la clôture des inscriptions dans plusieurs universités suisses. Nous demandons au Conseil fédéral, aux établissements universitaires et aux hautes écoles de prendre les mesures nécessaires pour favoriser le dépôt de candidature des étudiants des États tiers éligibles dans leurs différentes filières, sans que ces derniers ne soient affectés par les conditions de séjour, en attendant une issue à leur situation. Suivons la voie ouverte par des pays comme l'Allemagne<sup>5</sup> et la France, qui évoluent déjà dans cette direction. Aix-Marseille Université a même décidé d'inscrire «les étudiants réfugiés d'Ukraine, étrangers compris».

- Nous demandons à nos universités d'étendre leurs programmes de soutien destinés aux Ukrainiens à tous les étudiants affectés par la guerre en Ukraine.

Parce que nous voulons étendre notre élan de solidarité à toutes les personnes affectées par la guerre en Ukraine et donner du sens à la tradition humanitaire de la Suisse, nous, universitaires suisses, sommes disposés à poursuivre la formation entamée par nos collègues ukrainiens à tous les étudiants réfugiés de cette guerre, y compris ceux des États tiers.

#### Liste des signataires

\*Une idée de l'initiative suisse SaveAfricans-Ukraine, inspirée par la tribune publiée le 3 avril par des universitaires français<sup>6</sup>.

---

5 <https://france-fraternites.org/allemande-etudiants-internationaux-d-ukraine-permis-de-sejour-23-mai/>

6 [https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/04/03/guerre-russo-ukrainienne-continuons-a-former-les-etudiants-que-l-ukraine-avait-choisi-d-accueillir\\_6120341\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/04/03/guerre-russo-ukrainienne-continuons-a-former-les-etudiants-que-l-ukraine-avait-choisi-d-accueillir_6120341_3232.html)